



LACOVAR

"Les Amis de la Côte Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O. du 17 août 1967

Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007

Fédération pour la protection de l'Environnement

Agrément Préfectoral pour le Département du Var - 2014-2019

Co-fondatrice de l'URVN

(Union Régionale Vie et Nature)

Passerelle de la Gare SNCF - Rue Waldeck Rousseau

83700 SAINT-RAPHAEL

Tél : 04 94 95 42 28

Internet : www.lacovar.com/ E-mail : contact@lacovar.com

Saint-Raphaël, le 27/10/2014

Procès Verbal de la 47^e ASSEMBLEE GENERALE

Chère Adhérente, cher Adhérent,

Vous voudrez bien trouver ci-après le procès-verbal de la 47^e Assemblée Générale de LACOVAR qui s'est tenue le lundi 27 octobre 2014 à l'Hôtel ****LA MARINA «BEST WESTERN » PORT SANTA LUCIA 83700 SAINT-RAPHAEL à 14H00.

Après le message de bienvenue à tous les participants dont Var-Matin, le Président Jean-Louis LE MOAL, rend hommage à l'Administrateur, Monsieur André COMBALAT, décédé fin mars dernier à l'âge de 86 ans, qui était un pilier de notre association depuis 20 ans. Il était apprécié de tous pour sa gentillesse, sa compétence et son dévouement sans faille à la cause de l'Environnement. Il voulait faire modifier le Code Forestier qu'il jugeait avec raison trop favorable pour l'Etat au détriment des particuliers concernant les obligations financières du débroussaillage. Lacovar continuera son action.

Les participants observent une minute de silence en sa mémoire.

ORDRE DU JOUR :

- Message du Président M. Jean-Louis LE MOAL – Rapport Moral :

(Cet ordre du jour étant volontairement limité à quelques points de nos activités diverses)

RAPPORT MORAL 2013

Tout d'abord, sachez que la tenue de cette 47^e Assemblée Générale s'est trouvée décalée de plusieurs mois pour tenir compte d'un surcroît de travail de nos 18 Administrateurs, tous bénévoles, qui ont donné la priorité au suivi des dossiers en cours plutôt qu'à l'organisation d'une Assemblée Générale qui peut se faire à tout moment de l'année 2014 suivant nos statuts.

Durant l'année 2013, LACOVAR, qui est une amicale, indépendante et apolitique, a défendu notre cadre de vie et son Environnement par de nombreuses actions auprès des Elus et de leurs équipes qui sont déjà extrêmement sensibilisés à toutes les thématiques de l'Environnement, mais aussi auprès des services de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, etc.).

Je tiens à vous informer que LACOVAR, qui était agréée pour les 58 communes de l'arrondissement de Draguignan est désormais reconnue aussi comme fédération et bénéficie en

tant qu'Association de Protection et de Défense de l'Environnement d'un **agrément Préfectoral pour l'ensemble du Département du Var qui est valable pour les 5 ans à venir. (jusqu'en 2019).**

LACOVAR n'est pas une Association de quartier car elle n'intervient que dans le cadre de l'intérêt général, ce qui implique néanmoins des interventions au bénéfice d'adhérents lorsque celles-ci coïncident avec l'intérêt général, le risque écologique ou les atteintes à l'Environnement, mais nous condamnons aussi les excès de nouvelles réglementations, parfois aveugles et spoliatrices, qui ne prennent pas assez en compte la dimension humaine et le simple bon sens.

La Ministre de l'écologie actuelle a déclaré que l'écologie ne devait pas être punitive pour les citoyens et nous sommes d'accord avec elle sur ce point précis que nous défendrons.

Avec les ELUS et les services de l'ETAT, nos Administrateurs travaillent à l'aménagement des territoires dans le cadre des, PLU, SCOT, PPRIF, PPRI, PCET, CLIS, Sites NATURA 2000, etc., compte tenu des défis du changement climatique et de ses nombreuses contraintes environnementales auxquels il faut remédier d'urgence pour le bien des habitants de notre planète.

Depuis longtemps, notre Association prétend que nous ne sommes pas propriétaires de notre Environnement mais qu'il appartient à nos enfants et petits enfants et qu'il s'agit d'un bien précieux à sauvegarder.

LACOVAR défend le concept du **développement durable**, également appelé développement soutenable, car nous ne croyons pas aux valeurs de la décroissance et nous voulons, plutôt, une évolution harmonieuse et maîtrisée de notre Environnement dans le respect des droits de nos concitoyens ce dernier point n'ayant pas été respecté dans de nombreuses communes du Var dont FREJUS, SAINT-RAPHAEL et au RAYOL-CANADEL dans les Plans Préfectoraux des PPRIF, PPRI et parfois PLU où des terrains à bâtir sont devenus brutalement inconstructibles sans indemnisation des propriétaires ni progrès environnemental tout en créant parfois des risques nouveaux d'incendie.

En voulant le développement durable nous refusons de ce fait la décroissance (nous n'avons pas prévu de nous éclairer à la bougie) dont nul ne peut prédire ses effets à long terme sur notre vie quotidienne qui serait, dans ce premier cas, déjà devenue un peu obscure et moins confortable.

Le développement durable et le bouleversement climatique impliquent des changements importants dans le comportement des citoyens que nous sommes et LACOVAR est largement engagée dans cette démarche issue des Grenelle de l'Environnement.

Comme déjà indiqué, nous participons à de nombreuses commissions municipales, extra-municipales et régies diverses sans oublier les commissions préfectorales de TOULON et DRAGUIGNAN.

De même, grâce à nos adhérents et au soutien de la CAVEM, nous intervenons auprès du grand public et des enfants par des formations dispensées par de jeunes animateurs spécialisés, qui eux seuls, sont des salariés à temps partiels de LACOVAR et qui animent le stand du « Pôle Mobile Environnement » ou interviennent dans les écoles avec des programmes de la FRAPNA comme « La rivière m'a dit », « La nature m'a dit » ou « La forêt m'a dit ».

Ainsi en 2013, nos 18 Administrateurs, tous totalement bénévoles et dévoués, sont intervenus auprès des différents décideurs de notre société, en faisant tous les efforts possibles pour promouvoir nos objectifs au bénéfice de tous nos concitoyens.

LACOVAR reste une force de proposition qui veut toujours privilégier le dialogue et qui ne conçoit les recours judiciaires qu'en toute dernière extrémité. (Procès réussi contre le pollueur AQUAVAR durée 7 ans).

Nos actions ont été multiples en 2013 et seront développées en 2014 car notre association, qui se porte bien, a vu l'apport de nouveaux adhérents motivés et tous nos Administrateurs, bien que totalement bénévoles, sont tous: actifs, compétents, amicaux et dévoués. Ils méritent tous (Adhérents et Administrateurs) nos remerciements pour leurs soutiens actifs à LACOVAR car sans eux notre Association n'existerait pas depuis 47 ans.

Je tiens à remercier aussi les nombreux Elus et leurs équipes qui nous soutiennent activement depuis de nombreuses années et qui partagent nos valeurs et plus particulièrement Monsieur George GINESTA, Député-Maire de Saint-Raphaël et Président de la CAVEM, Communauté Agglomération Var Mer Estérel, dont les nombreuses actions écologiques en faveur de l'Environnement sont des plus remarquables.

Merci également à Var-matin qui nous fait l'amitié, depuis de nombreuses années, d'informer ses lecteurs sur nos différentes actions.

Pour faciliter la compréhension des votes le terme d'unanimité sera utilisé pour les votes unanimes des adhérents présents ou représentés en l'absence de vote contre ou d'abstention.

Après contrôle des nombreux pouvoirs et de la feuille de présence, suivant nos statuts, article 9: le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des membres présents et représentés.

- Rapport financier 2013 et approbation de la gestion 2013 – Mme TEMEME, Trésorier :

Suivant le décompte joint à la convocation, les comptes 2013 font apparaître un solde positif annuel de : 647,50 €, notre association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement.

Voté à l'unanimité.

- Approbation des cotisations adhérents pour 2014 suivant les votes du Conseil d'Administration et proposition des cotisations pour 2015 (sans augmentation depuis 2010) :

Il vous est proposé de voter le maintien des cotisations en 2015, sans augmentation :

Membre actif : 25€ (soit 8 + 17 déductibles des impôts)

Couple : 40 € (soit 13 + 27 déductibles des impôts)

Bienfaiteur : 50 € (soit 17 + 33 déductibles des impôts)

Donateur : sans limite mais – 66% déductibles des impôts

Voté à l'unanimité.

- Parmi les 18 Administrateurs bénévoles, renouvellement pour trois ans des administrateurs dont les mandats sont expirés :

Mme Anne CANTONI
M. Jacques COUSSEAU
M. Francis THOMAS

Voté à l'unanimité.

- Présentation à l'assemblée et élection pour trois ans de nouveaux administrateurs :
(Les candidats sont appelés à se faire connaître avant l'Assemblée)

M. Hervé MORGANTINI, né le 13/12/47 à Lyon

Mlle Julia TOSCANO, née le 24/11/1991 à Saint-Raphaël

Voté à l'unanimité.

Dossiers en cours de traitement durant l'année 2013 :

- Projet d'un crématorium à Fréjus dans une zone en partie « Natura 2000 » :

Intervention de LACOVAR grâce à l'action de notre Administrateur Monsieur Francis THOMAS et des riverains concernés.

A l'examen du dossier de l'enquête publique, celui-ci s'avère incomplet et anormal à plusieurs titres, ce qu'a relevé immédiatement notre Association dont l'absence d'étude d'impact sur la faune et la flore, la présence de deux cheminées d'évacuation dont une seule est équipée de filtres... LACOVAR a consigné ces critiques auprès du Commissaire Enquêteur et de ce fait, le projet litigieux semble abandonné d'autant plus qu'un autre projet similaire est en cours sur la commune voisine de Saint-Raphaël où LACOVAR n'a formulé aucune réserve environnementale pour sa construction.

- P.P.R.I. de FREJUS (Plan de Prévention du Risque Inondation) :

Bien que LACOVAR soutienne habituellement les P.P.R.I., notre Association soutient les adhérents de l'ADIRQA et s'est opposée à l'enquête publique compte tenu des nombreuses anomalies et incohérences de ce plan et maintiendra sa position.

- Nouveau Paint-Ball à Saint-Paul en Forêt touchant aussi des habitants de Favence :

Les nuisances environnementales sont nombreuses et nous soutenons les plaintes de nos adhérents des deux communes concernées. Les services de l'Etat ont établi un procès-verbal d'infraction transmis au Tribunal de Draguignan.

Nous suivons la situation, mais en l'absence de la communication du Procès-Verbal d'infraction nous ne pouvons pas nous porter « partie civile ».

Le dossier sera revu très prochainement au prochain Conseil d'Administration de LACOVAR.

- Parc d'Aiguebonne à Saint-Raphaël :

LACOVAR est intervenue avec succès concernant des travaux portant atteinte à l'Environnement.

- Dossier du PLU de la commune du RAYOL-CANADEL :

De nombreuses anomalies subsistent dans ce PLU avec de très fortes oppositions dans l'élaboration de son PADD (plan aménagement de développement durable) qui ne reclasse pas en zone constructible le lotissement de la TESSONNIERE. Victime des excès des débuts de la Loi littoral et d'un manque de jurisprudence cela aboutit aujourd'hui pour de nombreux Co-Lotis, sauf trois qui ont construit très vite, à une véritable spoliation de leurs droits à construire étant à signaler que le nouveau Conseil Municipal a rejeté l'approbation de ce PLU.

LACOVAR continuera à suivre ce dossier malgré la nouvelle Loi ALUR N°2014-366 du 24 mars 2014.

En réaction à cette A.G. nous recevons un courrier d'un conseiller municipal du Rayol-Canadel nous informant d'un aménagement provisoire en zone AU, ce qui est donc un très léger progrès.

Nous allons intervenir dans la prochaine enquête publique

- Sentier littoral au Dramont :

Une remise en état du bord de mer est en projet dont une ré-hausse du sentier de 50 cm ce qui peut s'avérer plus dangereux pour les piétons en cas de chute dans les rochers et le problème du financement inquiète toujours les riverains de ce domaine privé...

Nous suivons le dossier

Problèmes posés par les P.P.R.I.F. dans la région :
(Plan de Prévention du Risque Incendie des Feux de forêt)

FREJUS

Pourtant favorable aux P.P.R.I.F., LACOVAR soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution et soutient toujours les Co-lotis du Parc résidentiel de l'Estérel -ASL PROMA de Saint-Jean de l'Estérel sur la commune de Fréjus.

Sans préjuger des recours actuels, LACOVAR rappelle que le P.P.R.I.F. applicable en l'état a créé un danger qui n'existait pas auparavant en rendant inconstructible des terrains qui ne sont plus soumis à l'obligation de débroussaillage en se trouvant à plus de cent mètres des maisons, etc.

Près d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et 21 terrains « à bâtir » restent toujours inconstructibles à Saint Jean de l'Estérel, malgré d'importants travaux.

Cette situation inhumaine et véritablement « spoliatrice » perdure depuis 2003 dans ce qui ressemble à de l'indifférence de la part des pouvoirs publics qui semblent vouloir ignorer qu'il existe des moyens modernes pour se prémunir contre le feu (débroussaillage généralisé dans l'ensemble d'un lotissement, constructions avec volets métalliques, nébulisateurs sur les constructions, pièce de confinement, etc.) au profit d'un nouveau principe de précaution, qui ne prend pas en compte la baisse et la fréquence des incendies dans le Var, ni l'augmentation des moyens de lutte et peut remettre en cause l'honorabilité, la clairvoyance et même la responsabilité de ceux qui ont déjà délivré 121 permis de construire dans cette zone...

SAINT-RAPHAEL :

Faisant suite aux plaintes de nos adhérents d'Agay et d'Anthéor : Intervention de LACOVAR dans les conséquences du P.P.R.I.F, **dont les risques demeurent**, avec des zones rouges et BO, dont les terrains ne sont plus bâtissables et avec de nombreuses maisons qui ne pourraient plus être reconstruites en cas d'incendie sur la région d'AGAY. Une route reste à ouvrir pour le passage des pompiers entre le domaine de la Bastide et du Rastel d'Agay pour remédier au plus vite à ces situations dangereuses mais aussi spoliatrices des intérêts particuliers... Des débroussaillages réglementaires n'ont toujours pas été réalisés par certains...

On ne peut que déplorer la lourdeur des procédures qui sont imposées par les services de l'Etat car le dossier a pris du retard malgré les efforts de la ville de Saint-Raphaël.

Le Président rappelle que lors de la 45^e assemblée Générale du 5 juillet 2012, **Monsieur le Député-Maire Georges GINESTA** intervenait pour souligner l'intérêt qu'il portait aussi à ce dossier et indiquait à l'assemblée que les fonds nécessaires, concernant la commune, étaient déjà disponibles depuis des mois **pour réaliser au plus tôt les travaux de la piste DFCI reliant le Rastel à la Bastide.**

-Prévention des feux de forêts :

Rappel des règles du débroussaillage...

- Tout à l'égout sur AGAY :

LACOVAR se réjouit des nombreuses interventions de nos Elus et de leurs services - Mairie de Saint-Raphaël, Mairie d'Agay et Communauté d'Agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël - pour la décision en « exécution d'office » de prendre la responsabilité et de réaliser directement ces travaux du tout à l'égout, sans doute trop complexes et trop lourds de responsabilités techniques et financières pour des Syndics bénévoles peu soucieux de l'Environnement et qui se révèlent incompetents en la matière depuis des années. Les retards vont créer des frais supplémentaires aux Co-lotis du Rastel d'Agay. En effet, à cause des retards la T.V.A. et les frais individuels de raccordement au réseau seront plus élevés.

De plus une dizaine de co-lotis auront à supporter les frais très importants d'une installation individuelle de refoulement de leurs eaux, puisqu'à cause des retards et au vu des inondations qui se sont produites en 2011, la CAVEM a décidé de modifier les plans d'exécution qui existaient avant cette date et de ne passer aucune conduite gravitaire dans le vallon de l'avenue de la Corniche au Sud/Est.

- Ligne LGV devenue NLF : MONTAUROUX - Les Estéret du Lac :

LACOVAR défend l'intérêt général et ne s'oppose pas à la LGV, car le bilan carbone des TGV reste exemplaire par rapport aux autres moyens de transport, **sous réserve que les TER soient largement développés** et que toutes les nuisances environnementales de la LGV soient minimisées au maximum... LACOVAR maintient, **par exemple**, ses exigences d'un passage en tunnel dans le massif de l'Estérel, site Natura 2000, puis en **tube fermé au niveau du lotissement des Estérets du lac** avant un passage en tunnel dans le massif du Tanneron.

LACOVAR regrette que les Associations ne soient plus consultées dans les projets en cours au profit des seuls élus.

La vigilance va donc se reporter sur ces derniers.

- Projet « RD 101 » au niveau des Estérêts du Lac :

Les inquiétudes concernant les fortes nuisances environnementales de cet ancien projet, abandonné en 1993 et en 2006 qui refait surface, sont très justifiées par le manque de clarté et l'opacité des études en cours de cette nouvelle route dont le budget n'est pas garanti.

- Plaine de l'Argens :

Malgré le risque des inondations, des occupations sauvages perdurent et les pollutions des terres subsistent mettant en cause l'intégrité des nappes phréatiques. Le site de la station de pompage du Fournel qui alimente les populations de la région pourrait être touché dans l'avenir...

ROQUEBRUNE SUR ARGENS :

Depuis de nombreuses années cette commune se distingue particulièrement pour des formations organisées par LACOVAR concernant les élèves de CM1, CM2, dans le cadre de la FRAPNA et de ses programmes **« La Forêt m'a dit » et « La Rivière m'a dit »**.

Depuis le lancement de nos interventions dans les écoles primaires, c'est plus de 1.000 élèves que nous avons formés avec nos animateurs spécialisés qui sont des salariés de LACOVAR à temps partiel.

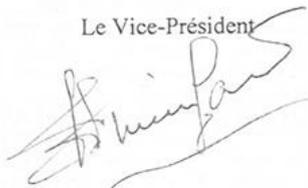
Evolution du « Pôle Mobile Environnement », stand itinérant de LACOVAR qui dispense des formations à l'Environnement au grand public en partenariat actif avec les Municipalités locales.

Notre stand itinérant, tenu par deux animateurs salariés à temps partiels de notre association, reçoit chaque année plus d'un millier de personnes, ce qui démontre l'intérêt de ces actions pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le président renouvelle ses remerciements à tous les participants dont Var-matin qui a suivi avec nous cette Assemblée et va en relayer l'information à ses lecteurs.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H30.

Le Vice-Président



Jacqueline ARMINGAUD

Le Président



Jean-Louis LE MOAL
06 82 62 24 06

Estérel région

var-matin
Jeudi 30 octobre 2014

SAINT-RAPHAËL

L'association Lacovar attachée à préserver l'environnement

